

## ► Licence ASSO

Vous ne souhaitez plus voler mais simplement **participer à la vie du club** en tant que dirigeant ou bénévole en bénéficiant de garanties d'assurances adaptées, souscrivez une licence « asso » !

### Privilèges :

- Accédez à tous les services de la fédération dont Planeur Info ;
- accédez aux formations fédérales hors instructeur (animateur, mécanicien,...) ;
- bénéficiez de tarifs et de garanties d'assurance spécifiques ;
- validité identique aux licences passion et duo.



**Nota :** Un changement de licence est possible en cours d'année en ne payant que le surcoût lié à la licence supérieure.

### Exemples :

- Un licencié **DÉCOUVERTE** 6j qui souhaiterait finalement voler 8 jours non consécutifs dans l'année pourra souscrire une licence **DUO** ou **PASSION** en ne payant que le solde lié à cette nouvelle licence.
- Un licencié **DUO** qui souhaiterait entrer en formation au pilotage pourra souscrire une licence **PASSION** en cours d'année en ne payant que le solde lié à cette nouvelle licence.

### \* Informations sur le commandant de bord et l'instructeur :

- Le commandant de bord est le pilote responsable des décisions prises à bord de l'aéronef pendant toute la durée du vol. Il possède une qualification délivrée par le ministère des Transports reconnaissant son aptitude à réaliser le vol.

- Un instructeur peut enseigner le pilotage d'un planeur. Il possède une qualification délivrée par le ministère des Transports reconnaissant son aptitude à délivrer un acte de formation.